Fiche Intempéries SENIORS - Saison 2026/2027

Fiche à retourner par le club recevant, dûment complétée, avec l'arrêté municipal pour terrain(s) impraticable(s), par la municipalité ou le responsable du club par courriel à secretariat@foot22.fff.fr au plus tard le samedi avant 10h00.

Nom(s) du ou des terrains fermés :

1. ……
2. ……
3. ……
4. ……

Nom du club : **N° Affiliation :**

DIVISIONS ET GROUPES	*N° DE MATCH(S)*	*MATCH(S)*	*INVERSION OUI/NON (APRÈS CONTACT AVEC LE CLUB ADVERSE)*

NOTA BENE :

- **Joindre conjointement l'arrêté municipal et la fiche intempéries.**
- **Mettre en copie les clubs adverses concernés.**
- **Bien prendre contact avec le club adverse pour l'informer de votre arrêté municipal et envisager une inversion sur le terrain de l'équipe adverse.**
- **Pour rappel, si le match est inversé à la suite de votre arrêté, le match retour sera automatiquement inversé également.**
- **La Commission compétente étudiera la sanction d'un match perdu par pénalité au club mentionnant sur ce document que l'inversion n'est pas possible sans même avoir contacté le club adverse.**

Date : **Signature :**

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR
3 Allée du Haut Champ - BP 8 - 22440 PLOUFRAGAN
02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr